

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Association. — Emancipation du peuple par l'Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
Prix de l'abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FABRIER, rue du Commerce, 26, à LYON.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} chez M. Jean-B. FAVIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

La CROIX-ROUSSE, 1^{er} Août 1846.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

CLASSIFICATION DES TRAVAUX HUMAINS.

Pour bien faire comprendre le but que nous nous proposons et la simplicité de ses moyens de réalisation, ne craignons pas d'insister sur les principes.

Nous avons dit déjà que le travail, dans son acception la plus générale, n'était autre chose « que la mise en action de l'activité humaine. » Mais cette activité humaine peut s'appliquer à des modes particuliers. Ainsi, le travail se distinguera en *essentiel*, c'est-à-dire donnant des produits positifs ; — en *négatif*, ou strictement improductif. Dans cette catégorie, se placeront les professions d'huissiers, d'avoués, magistrats, etc., professions si peu essentielles au corps social, que l'on comprend, au contraire, qu'un ordre de choses serait d'autant meilleur, que l'on pourrait mieux s'en passer. — Enfin, une troisième classe comprendra ceux qui diminuent directement la masse de la production, comme les travaux de la guerre, etc. (1). Certes, une singulière chose qui démontre combien la société actuelle est au rebours du bon sens, c'est que les travaux qui de nos jours sont le plus honorés, se trouvent précisément renfermés dans les catégories improductives, et même nuisibles. — Puissants ! l'ouvrier qui hazarde sa vie dans des professions insalubres, pour satisfaire vos besoins ou votre luxe, meurt ignoré et misérable ; — le soldat expire entouré de gloire, d'honneurs, ou s'il est blessé les *Invalides* l'attendent ; êtes-vous justes, êtes-vous conséquents ?

Au milieu des travaux de la première classe, il faut encore distinguer ceux qui ont pour but la production des objets de première nécessité ou des choses indispensables, 2^o ceux qui servent à la production des choses de luxe, c'est-à-dire des choses employées par certaines classes, mais dont l'élevation du prix enlève l'usage au plus grand nombre. Parmi les premiers, l'agriculture se fait remarquer comme l'industrie la plus complète et la plus utile. Cependant la consommation des objets de luxe s'adressant spécialement à la classe aisée, l'échange y trouvant des chances plus nombreuses de bénéfices, les capitaux et le travail s'y portent avec fureur, désertent les autres industries, affluent dans les grands centres manufacturiers, et il y a par conséquent appauvris-

(1) P. Forest, *Organisation du travail*, p. 23 et 24.

sement des autres productions, augmentation forcée des objets de première consommation (1).

Pour organiser le travail, le premier devoir qui est imposé au réformateur, est de rappeler l'équilibre entre les industries différentes ; — d'empêcher, par exemple, que les bras ne se portent avec une trop grande abondance dans certaines productions au détriment de certaines autres. — La concurrence la plus fâcheuse entre travailleurs naissant de cet ordre de choses, et l'abaissement du salaire suivant une marche analogue avec l'enchérissement des denrées premières.

L'agriculture est généralement méprisée. C'est à peine si depuis quelques années on s'occupe sérieusement de remédier à cet abandon de nos campagnes. Les connaissances qu'exige cette science ne se rencontrent presque jamais à la campagne ; livré à la routine, tout progrès devient impossible, et cependant, comme l'a dit un de nos plus célèbres orateurs : (2)

« Ce n'est pas seulement du blé qui sort de la terre labourée, c'est une civilisation tout entière. »

Où, c'est une civilisation tout entière, ou pour mieux dire, une société régénérée qui naît comme par enchantement du retour à la noble profession de laboureur. Mais pour obtenir ce résultat sans blesser la liberté, il faut détruire les causes qui occasionnent cette émigration de nos campagnes ; il faut rendre le travail moins pénible, moins rebutant, moins monotone ; il faut mieux le rétribuer, et enfin substituer au morcellement actuel, source de tant de maux, les ressorts composés de l'honneur, de l'ambition ; il faut réhabiliter le travail, en un mot le rendre assez attrayant pour que chacun l'accomplisse avec joie, au lieu de le subir comme une des tristes corvées imposées à l'humanité.

La première de toutes les industries est l'agriculture ; c'est donc par elle que doit commencer toute organisation rationnelle. Autour d'elle les industries secondaires viennent se grouper, puis les professions qu'entraîne chacune de ces industries trouvent à leur tour une place. La commune ainsi établie représente l'atelier national, la force productrice de tout un peuple ; les ateliers particuliers n'en sont que les fractions actives, l'image en petit d'un grand tout.

Le problème ainsi posé, on aperçoit de suite la facilité des rapports, l'ordre se substituant au désordre, à l'anarchie de la société actuelle. Tous les travaux concourant au même but,

(1) *Revue sociale*, p. 54 et 55.

(2) M. de Lamartine.

FEUILLETON DE L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

UNE ÉPITAPHE DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

(HISTORIQUE.)

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

ANDRÉ à JEANNETTE.

Rouen, ce 16**

Généreuse amie, sœur adorée... Comment te remercier de ta pitié ! — Tu pardones à ma folie ; tu la comprends peut-être. Mieux que moi, tu as lu dans mon cœur surpris. Tu l'as dit que cette *erreur* de sentiment, c'était l'amour qui la causait. Que vrai dans l'exposé de mes sensations, je lisais mal en moi, parce que la pensée de manquer à mon engagement envers toi, n'aurait jamais pu traverser mon esprit.

Et tu me pardones ! — Crois-le bien, je n'eusse pas réclamé de toi ce que tu me proposes. — Oh ! redis-moi bien que ce ne sera pas malheur pour toi ! — Je mourrais maudit si j'étais capable d'attrister ta vie si longuement dévouée à ton frère. — Je renoncerais à tout.

Si tu resteras près de moi... Oh ! mon Dieu, me serait-il possible de vivre sans ta tendresse, sans ta présence !

Où, sœur, nous serions deux à t'aimer désormais. Deux à te faire la vie douce et fortunée. — Tant de larmes autour de toi, ont glacé ton cœur !... quelques doux sourires maintenant, pour le réchauffer un peu de joie pour le faire revivre !

De longues années de félicité passées entre deux femmes adorées !... O mon Dieu, merci ! J'ai tant désiré la mort... aujourd'hui laisse-moi vivre, mon Dieu ! Laisse-moi aimer ! Laisse-moi connaître les biens de cette terre, après en avoir épuisé toutes les amertumes.

Quelle vague terreur me saisit à l'aspect de cet avenir radieux qui ouvre à mon ignorance de la vie ! Je sens comme un poids qui m'accable ; comme une ivresse qui m'effraie. — Mes larmes coulent de crainte autant que de félicité. — Qu'est-ce donc ? — L'homme serait-il en effet, né pour la souffrance, pour l'abnégation de son moi mortel ? Blas-

phème... Quand j'embrasse de mon regard, les splendeurs de la terre, les merveilles des cieux, les magiques mystères de tous ces univers... Ah ! mon âme sent bien profondément que toutes ces magnificences sortent ainsi des mains de l'Éternel, pour faire à l'homme, — sa créature privilégiée, — une brillante auréole de joie et de bonheur, ici comme là-haut !

Où, je serai heureux. — Oui, nous serons heureux, ma sœur !... Oh ! je t'aime comme je ne t'aimai jamais, je crois ! — Je voudrais te presser sur mon cœur pour apaiser ces palpitations qui l'étouffent... Bientôt je te verrai !

A toi,

ANDRÉ.

Après avoir lu cette lettre, la pauvre Jeannette leva au ciel ses yeux inondés de larmes. — Puis, rejetant sa tête dans ses deux mains, elle comprima sur ses lèvres ces mots qui s'en échappaient : *Pauvre insensée que je fus !... Non, jamais il ne m'aima d'amour ! — comme il me le dit, sans s'en douter !... — Pardon, mon Dieu !... Ce sera ma dernière plainte. —*

ANDRÉ à ISABELLE.

Du château de*** 16**

Douce étoile de ma vie, que mes larmes m'ont si longtemps voilée sans doute ! Pur rayon d'amour que Dieu me tenait en réserve dans le trésor de sa bonté. O mon Isabelle !... ma blanche colombe des cieux, je t'ai quittée.

Mais bientôt réunis à jamais, nos cœurs ne se briseront plus à la séparation : — toujours serrés l'un contre l'autre, ils battront et s'éteindront ensemble. — N'est-ce pas, que la mort même ne saura les séparer ? N'est-ce pas, que toi si jeune, moi si vieux, nous monterons pourtant *là-haut* sans nous quitter la main, le même jour et à la même heure ? — Il le faut, Isabelle ! — Que deviendrait celui de la terre, si l'autre s'en allait seul dans les cieux !

Pourquoi ces pensées funèbres, me diras-tu, quand tout nous sourit dans l'avenir ? — Pourquoi ces pensées de mort, quand d'aujourd'hui seulement, je goûte et je comprends la vie ! — C'est que tu ne sais pas, ma bien-aimée, quelle mort incessante a été ma vie depuis 17 ans ! — Las enfin, j'en attendais le terme avec cette froide indifférence qui est la dernière limite de la douleur.

ayant des bénéfices proportionnés à leur importance, ren-contrant toutes les dispositions qui peuvent les encourager, s'accomplissent avec bonheur et enthousiasme. L'association crée des stimulants nouveaux, inconnus aujourd'hui. On ne voit plus 1000 bras là où 500 seulement seraient nécessaires. On ne voit plus un grand nombre de travailleurs affamés se disputant un labeur insuffisant en abaissant un salaire déjà si minime. Toutes les fonctions sont remplies raisonnablement ; l'enfant et le vieillard ne sont pas contraints à des travaux qui dépassent leurs forces ; — ils sont utilisés en raison directe de leurs moyens d'action ; — les vocations éclosent naturellement et non sous l'empire de la nécessité. Le peintre n'est point forcé pour vivre de se faire charron ; — le charbon ne sera pas horloger ; — l'homme délicat trouvera une profession paisible ; — celui dont la constitution réclame l'exercice de sa puissance musculaire, ne se verra pas condamné à s'étioler dans un bureau. — Mais une conséquence de ce nouveau classement des fonctions dans la commune associée, conséquence qui surprend singulièrement nos préjugés civilisés, c'est qu'il n'y aura plus de paresseux.

La démonstration de ce principe aura son développement dans notre prochain numéro.

ÉLECTIONS DU COLLÈGE DU NORD.

Nous avons lu avec plaisir la profession de foi de M. Dervieu, candidat au collège du Nord. Il serait temps enfin que les intérêts industriels de notre ville soient représentés par un homme spécial et bien capable d'éclairer les questions dont la solution est si importante pour l'avenir de notre fabrique. M. Dervieu est un négociant intelligent et instruit, plein de bonne volonté et de sympathie en faveur des travailleurs dont il connaît les souffrances. — Nous ne doutons pas que ses efforts tendent à améliorer la situation si funeste de nos ateliers. — Certes ce ne sera pas lui, nous l'espérons, qui niera la possibilité de l'organisation du travail. — Seulement nous aurions demandé à M. Dervieu d'être plus franchement socialiste, ou d'avoir un parti politique plus tranché. — Aujourd'hui que les distinctions sont faites, tout en conservant l'impartialité de son mandat, un candidat doit constater le besoin urgent de réformes sociales, et distinguer si la place qu'il veut occuper est à côté de ceux qui nient le mal pour n'avoir pas la peine de le guérir, ou de ceux qui, dans leur généreux élan, arborent hautement le drapeau du progrès humanitaire. Quoique nous ne doutions pas des bonnes intentions de M. Dervieu et que nous fassions des vœux sincères pour lui, nous aurions aimé trouver dans ses paroles une déclaration plus explicite de ces principes.

E. F.

Je t'ai vue... — et mon être s'est transformé. Les mystères de mes tristesses m'ont été expliqués. Dans les énivrantes palpitations de mon cœur, j'ai reconnu cette loi divine, hors laquelle tout est cadavre et déception : loi d'attrait si puissante qu'il faut s'y soumettre ou périr.

Et je t'ai aimée. — Aimée de toutes ces forces inconnues qui dormaient encore dans mon âme restée jeune et vierge dans mon vieux corps.

En effet, qu'avais-je connu de ce monde, que des douleurs sans nom ; que des larmes sans consolations !

Toi, comme une fée bienfaisante, comme un ange envoyé de Dieu vers ma misère, tu as soufflé sur tous mes souvenirs, et ton haleine a dissipé ces ténébreuses vapeurs. — La nature a pris un autre aspect, un soleil jusqu'alors inaperçu a inondé de sa chaude lumière toutes les mystérieuses beautés de cette terre. — Et tout cela me semblait créé pour toi seule, et je ne l'admirais que comme le magnifique cadre au milieu duquel toi seule resplendissais, éblouant tout le reste.

Mon Dieu, combien je t'aime ! j'en frissonne parfois d'une craintive félicité ! Je n'ose croire au bonheur qui m'attend.

C'est que mon amour tient de l'adoration. Je me sens le besoin de m'agenouiller devant ton auréole de vierge. — Ta main sur mon cœur suffirait peut-être aux aspirations de mon âme !

Encore quelques jours, je serai à toi, et tu seras mienne, Isabelle ! — Que Dieu me donne autant de force pour la joie qu'il m'en laissera pour le désespoir !... — Si j'allais mourir maintenant ! —

Ma douce sœur, dont je t'ai parlé, a compris qu'en rapportant des trésors de vie, le deuil devait en disparaître :

Tout est changé. Tout sourit autour de moi, de fraîcheur, de grâce, de coquetterie. — Je n'ai pas reconnu ma chambre à coucher.

Pauvre Jeannette, comme elle a la science de l'âme ! — Sa protection est celle d'une mère. — Son dévouement est sublime et touchant. Il m'aide à supporter sans trop d'accablement, notre triste séparation, Isabelle.

A bientôt, ma bien-aimée ! — Chaque jour nous compte 24 heures de moins !... — A bientôt, — pour ne les plus compter, ces délicieuses heures, quand le même timbre nous les sonnera !

ANDRÉ.

ISABELLE à ANDRÉ.

Rouen, ce 16.

Et moi aussi je suis triste de votre absence, mon noble fiancé ! Moi aussi je sens des larmes dans mes yeux pour remercier Dieu ! — Car,

On lit dans la *Démocratie* : C'est au moment des élections que se trouve nettement tranchée la division des Français en deux peuples : l'un qui fait la loi, ou du moins qui nomme des délégués chargés de la faire ; l'autre qui subit la loi sans concourir à sa confection, ni directement ni indirectement.

Nous autres, au nombre de trente et quelques millions, qui formons le second peuple et qui n'avons point de vote politique réservé à une minorité de deux cent mille censitaires, nous regardons cependant s'accomplir les élections avec le sentiment qu'il y a là une grande et flagrante usurpation d'un droit imprescriptible. Cette usurpation qu'expliquent peut-être les misérables conditions de notre état social, se trouve consacrée par la loi ; il faut donc nous y soumettre, et c'est ce que nous faisons tant que cette loi attentatoire, au double principe de la souveraineté du peuple et de l'égalité politique des citoyens, n'aura pas été changée.

C'est à provoquer ce changement que doivent tendre aujourd'hui tous nos efforts.

Au moment où les privilégiés de la loi actuelle vont user du pouvoir qu'elle leur confère de nommer seuls, à l'exclusion de leurs concitoyens, la représentation nationale, nous autres qui sommes exclus du droit de suffrage, nous devons leur rappeler que nous avons conscience du déni de justice commis à notre égard, et que nous ne subissons pas l'ostracisme sans protester du fond de notre âme. A eux maintenant la responsabilité si, par le choix de mandataires qui ferment obstinément toute voie au progrès social, ils rendaient inévitable un nouveau recours aux révolutions !

Un non-Electeur.

DE L'ÉMIGRATION DES POPULATIONS AGRICOLES

Vers les grands centres manufacturiers.

SES CAUSES, SES EFFETS ET SON REMÈDE.

§ 1^{er} — Causes.

(2^e Article.)

C'est ainsi que pendant vingt-cinq ans, nos populations agricoles ont parcouru l'Europe de bataille en bataille, loin du toit de la famille où pleuraient seules et désolées les mères et les sœurs, loin du champ patrimonial où croissaient les ronces et les plantes parasites. Temps héroïques ! lustres glorieux ! mais aussi payés par bien des désastres... pour eux, les champs de Waterloo furent une limite fatale et un linéol funèbre !...

Pendant toute cette période guerrière, la propriété foncière n'eut pas à subir des modifications bien profondes. La plupart des chefs de famille vivaient encore, et leurs enfants décimés par le fer ennemi, n'avaient pu regagner qu'en bien petit nombre le foyer paternel. Lors donc que cette première génération disparaît, le sol qui composait ses héritages n'est pas atteint d'une façon bien sensible par la loi des partages ; les familles peu nombreuses trouvent encore dans les quotes-parts du patrimoine à diviser, sinon l'abondance, du moins l'aisance et la sécurité. — De nouveaux mariages se contractent, ne nouveaux héritages dirigés, exploités par de jeunes propriétaires se forment, se constituent, une génération naissante se montre sur l'horizon.

L'agriculture si longtemps délaissée, semble reprendre une nouvelle vie. On dirait à l'énergie de ces travailleurs, que leurs bras peu nombreux dès le principe, mais lassés par la victoire, retrouvent avec bonheur dans la culture des champs, ce repos, ce calme et cette paix de leurs jeunes années, trop longtemps interrompus par les fatigues et les privations de la guerre. Le courage et l'ardeur de ces jeunes hommes qui déposent le mousquet pour la bêche et la charrue, paraissent s'accroître avec leur famille naissante. En peu d'années, ce sol si riche, si fécond de la France se revêt, sous leur main robuste et infatigable, de récoltes aussi abondantes et aussi

moi aussi je vous aime de toute ma puissance ! — Je vous aime dans tout ce qui est vous : dans votre loyauté ; dans votre beauté du cœur comme dans votre beauté du corps. — Je vous aime dans votre raison comme dans votre exaltation ; je vous aime jusque dans votre tristesse. — Vos croyances, vos goûts, vos pensées sont mes pensées, mes goûts, mes croyances. — Pas un son de votre âme qui ne vienne vibrer dans mon âme. — Si vous parlez, je vous comprends. — Si vous vous taisez, je vous entends. — Votre regard me dit plus que toute parole. Mon amour, c'est quelque chose qui embrasse le présent, l'avenir et aussi le passé... car il me semble vous avoir aimé dès le berceau, comme je vous aimerai sous vos cheveux blancs, alors que je les sentirai effleurer mon front comme l'aile d'un génie protecteur et toujours adoré. — Vos yeux, seront toujours mon ciel, votre baiser ma pure ivresse.

Pourquoi donc mes jeunes compagnes me font-elles rougir de leurs sourires équivoques en me parlant de mon mariage ! — Comment trouver motif à sourire, à la rougeur dans ce grave sentiment qui nous unit ? — Tandis que la société liera sur la terre nos heureuses destinées, Dieu, là-haut, ne liera-t-il pas nos âmes ! — Rougir du sentiment qui me fait votre, mon André !... — Quand mon cœur s'élance à vous, n'est-ce pas toujours avec une pensée du ciel !

Oh ! oui, je vous porterai orgueilleuse, ma couronne de vierge ! Mon front s'inclinera sous votre main pour vous la laisser détacher... — et je la croirai plus mienne encore, lorsqu'elle sera sur votre sein, comme notre bien à tous deux.

Ce bouton d'oranger, ami, c'est le plus précieux trésor d'une jeune fille. voyez-vous. — Ma mère l'a conservé toute sa vie. Elle ne l'a pas même donné à mon père, le meilleur des hommes.

Oh ! moi, mon André, quel trésor pourrais-je posséder, qui ne fût à toi et pour toi !

Mais puisque je viens de prononcer le nom de mon adoré père ; laissez-moi vous parler de lui. — Nous avons tant à dire quand nos mains se touchent, que je ne vous ai jamais conté ces affreux moments. — Moments de séparation et d'adieu... Moments dont le souvenir cruel survit au temps, au bonheur même !

Je ne vous répéterai pas combien j'aimais et vénais mon père : vous le savez. Je ne vous dirai pas non plus, mais vous le comprendrez, — le jour où la mort a jeté dans ma vie, jusque là toute d'insouciance pour l'avenir, toute de douces joies de l'heure dans le présent. — Quand mon père pressait contre son sein avec cette expression de tendresse si grave et si triste qui lui était habituelle, je ne désirais plus

variées que son heureux climat. La valeur de la propriété foncière augmente dans une progression rapide et les industries manufacturières, grâce à l'immobilisation encore peu apparente des grands capitaux, paraissent un instant participer à la prospérité de l'industrie agricole. Il se fait alors une espèce d'équilibre dans la production et la consommation. Nous ne sommes cependant pas près de confesser que tous étaient heureux, que nul n'était en proie aux souffrances et aux privations... Oh ! certes, loin de nous cette pensée ! en pleine civilisation ces sortes de phénomènes sociaux sont chose impossible. Nous voulons seulement exprimer qu'alors, les effets désastreux d'une concurrence anarchique et sans freins, n'avaient point encore jeté l'alarme dans le camp industriel ; on ne prévoyait point encore à cet époque, les ravages destructeurs que devait enfanter, quelques années plus tard, la pléthore d'une production devant une consommation sans équilibre.

Tout marchait ainsi, presque sans secousse et sans encombres, jusqu'à l'heure où le canon de juillet vint annoncer à la France une nouvelle ère de liberté. Les hommes des jours nés sont gros de promesses sans nombre, d'espérances flatteuses et de poignées de main. L'universalité des clochers français est envahie par les couleurs nationales ; les milices citoyennes s'organisent comme par enchantement à l'ombre de la glorieuse cocarde ; la France toute entière se couvre de bayonnettes... innocentes ; soir et matin les tambours de la nation battent aux champs et tous les échos répètent avec enthousiasme nos patriotiques refrains et nos belliqueuses fanfares... L'Europe tremble, l'étranger pâlit, les rois absolus saisis d'épouvante font tout disposer pour la fuite... La France régénérée vient d'inscrire sur son drapeau l'immortelle devise : *liberté ! ordre public !*... Peuples, rois, ne craignez rien, ne tremblez pas, revenez à vous, ce grand fracas ne doit pas franchir le Rhin... Ignorez-vous donc qu'il n'est plus ? Et puis, voyez... *Ordre public !*...

O sang des enfants de la France, qu'as-tu donc fait de ta vertu ?... Se peut-il bien qu'aux jours des glorieuses, tu n'aies fait surgir du sol parisien qu'une colonne et des... canards ?...

En 1830, le champ industriel se modifie avec la charte. Les guerriers de l'Empire frémissent un instant à la vue de ces parades militaires, ombres pâlies de leur magique épopée... Mais bientôt un sourire de dédaigneuse amertume passe sur leurs lèvres contristées ; un souvenir plisse leurs fronts blanchis ; une larme tremble sous leurs cils ; leur main cicatrisée passe rapide sur leur martial visage ; un profond soupir s'exhale lentement de cette poitrine où la victoire avait inscrit ses trophées en sanglants hiéroglyphes... et tout est dit... Oh ! c'est qu'au premier cri d'alarme de la patrie, leurs fils étaient là, avec le même sang et le même courage. Mais, non ! le premier mot du roi citoyen est celui de *paix et travail*, et l'activité un instant troublée, renaît dans les champs comme dans l'enceinte des ateliers.

(La suite à un prochain numéro.)

ORDONNANCE ROYALE SUR L'ALGERIE.

Une Ordonnance importante vient de paraître dans le *Moniteur universel*. Elle est signée : de Saint-Yon, et concerne la colonisation de l'Algérie. Voici les conclusions du rapport au Roi qui la précède :

« L'ensemble des mesures que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté aura pour résultat d'attribuer à chacun sa part légitime du sol, de fonder la propriété sur des bases certaines, de favoriser le travail, d'assurer la mise en valeur du pays, de dégager l'administration des entraves qui l'arrêtent à chaque pas, de lui permettre de combiner en temps opportun les places de colonisation, de faire utilement les travaux d'intérêt général, d'employer les capitaux et les bras qui s'offrent, d'obtenir enfin des résultats proportionnés à la grandeur et aux sacrifices de la France. Tel est, Sire, l'esprit de l'Ordonnance sur laquelle je me suis concerté avec M. le Garde-des-Sceaux, et que j'ai l'honneur de soumettre à la sanction de Votre Majesté. »

rien. Le conserver toujours, le monde était là pour moi.

La pensée que je pouvais lui survivre n'avait jamais traversé mon cœur, elle l'eût brisé.

Est-il possible que la mort saisisse certains êtres avant le temps ! Ceux-là qui sont le bonheur de plusieurs, peuvent-ils ainsi être moissonnés sans pitié pour ceux qui restent ! — Nous devrions, je le sais, les envier ; et généreux, ne pas attrister leur félicité du ciel si pure, si immense, si complète !

Mais égoïstes, nous les rappelons à nous dans de frénétiques et inutiles désespoirs. — Nous attristons leur âme par nos regrets cuisants... J'en suis là, ami.

Il me faut dissimuler à ma bonne mère une douleur qui aggraverait la sienne. — Et mes larmes répandues dans la solitude, sont plus amères.

O mon André ! comme elles couleront doucement de mes yeux quand elles pourront tomber sur votre sein ; être essuyées par vos lèvres ! — comme nous serons deux à adorer d'ici cette âme que je vous ferai connaître dans toutes ses perfections !

Pardonnez si je me laisse aller si longuement à parler de mon amour filial, au lieu d'en venir vite au fait étrange que je veux vous dire. — C'est que lorsque l'image de mon père vient flotter dans mes souvenirs, je ne puis la repousser. Je l'aime ; je la caresse, je la bénis. — L'éloigner me semblerait un crime. — Je lui ouvre mon cœur afin de l'y faire lire, mieux encrée qu'au temps où il avait un corps. — Après lui avoir dit mes plus secrètes pensées, je me sens plus forte, plus consolée. — C'est ainsi que je lui ai parlé de vous ; de votre amour ; du mien... — Il m'a semblé le voir sourire et me dire : « Aime-le. — Il l'aime. »

Et pourtant, après ces mots, une profonde mélancolie m'a saisie. — Et je me suis écriée malgré moi : « O père, protège-moi toujours du haut des cieux, bien que j'accepte un autre protecteur ! — Qui dira ce que le destin nous garde de douleur, sans en laisser rien présager ! »

Un beau jour de printemps, nous voulûmes faire ensemble une promenade sur la Seine. — Un de nos grands plaisirs était de nous en aller ainsi tête à tête. — Toute la création servait de texte à nos infinies conversations, à nos ineffables sensations. — L'impression de l'un était sentie avant que l'autre ne l'eût traduite. —

Il en sera ainsi entre nous deux, André. — Ensemble, bien près l'un de l'autre, nos bras entrelacés, nous irons voir lever et coucher le soleil. — Ensemble nous réverons sous ces grands arbres de votre parc. — Ensemble nous irons pleurer où vos souvenirs nous entraîneront... —

Cet acte de clémence, que plusieurs journaux de Paris et des provinces avaient prématurément annoncé, a été affiché à Rome, dans la soirée du 17 juillet. Il est à regretter qu'il ne soit pas complet. En mettant à sa clémence les restrictions de l'art. 5, il semble que le Pape a cédé plutôt à l'opinion publique qu'à sa propre inspiration.

En voici la partie principale :

« Nous accordons à tous ceux de nos sujets qui se trouvent actuellement dans un lieu de punition pour délits politiques la remise du reste de leur peine, pourvu qu'ils fassent par écrit et sur leur honneur la promesse de ne jamais abuser de cette grâce d'aucune manière ni dans aucun temps, et de remplir fidèlement tous les devoirs d'un sujet loyal.

« 2^o A la même condition seront reçus les émigrés qui auront fait connaître, dans le terme d'un an, par l'intermédiaire des nonces apostoliques ou des autres représentants du St-Siège, leur désir de profiter de cet acte de notre clémence.

« 3^o Nous absolvons également ceux qui, pour avoir pris part à quelques machinations contre l'état, se trouvent détenus par mesure politique ou déclarés incapables de remplir les fonctions municipales.

« 4^o Nous entendons que toutes les procédures criminelles pour délit purement politique qui ne sont point encore terminées par un jugement en forme, soient arrêtées et supprimées, et que les prévenus soient mis en liberté, à moins que quelqu'un d'entre eux ne demande la continuation de son procès, dans l'espoir de mettre au jour son innocence et de recouvrer les droits qu'elle lui assurerait.

« 5^o Nous n'entendons pas toutefois que, dans les dispositions des articles précédents, soient compris le très-petit nombre d'ecclésiastiques, d'officiers militans ou d'employés du gouvernement déjà condamnés, en fuite ou traduits devant les tribunaux pour délits politiques ; à leur égard nous nous réservons de prendre d'autres résolutions quand la connaissance de leurs affaires respectives nous le fera juger convenable.

« 6^o Nous ne voulons pas non plus que l'on comprenne dans cette grâce les délits ordinaires dont se seraient rendus coupables les émigrés politiques, et sur ce point notre volonté est que les lois reçoivent leur pleine exécution. »

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 30 JUILLET.

Jacquemot se plaint des mauvais traitements que lui fait endurer Thévenin, son maître d'apprentissage. Le Conseil prononce que l'atelier sera mis sous la surveillance de deux membres du Conseil.

— Chapuis demande la résiliation de l'acte d'apprentissage de sa demoiselle placée chez Bazin, se fondant sur le mauvais état de sa santé, ce qui la met dans l'impossibilité d'apprendre la fabrication des étoffes de soie ; le rapport d'un médecin confirmant les allégations de Chapuis, le Conseil résilie les conventions et condamne Chapuis à 40 fr. d'indemnité pour les quatre mois que sa demoiselle est restée chez Bazin.

— Valette réclame à Vidalin la somme de 350 fr. dont ils étaient d'accord pour un nouveau montage de métiers de tulle que ledit Valette a monté à Vidalin ; celui-ci objecte que le métier n'a pas marché à cause de l'infériorité des fournitures faites par Valette, lequel réplique que Vidalin aurait dû refuser lesdites fournitures ou bien en faire constater l'infériorité. Le Conseil demande aux parties si elles veulent se concilier en réduisant, l'un sa demande, et l'autre en faisant une offre ; Valette modifie sa demande de moitié et réclame 175 fr. pour toute indemnité, Vidalin demande la même somme d'indemnité, disant que le procédé de Valette n'est pas praticable, et qu'il a été mis dans l'erreur par ce fait.

Et les tombes respectées ne seront pas plus oubliées que les ravissantes merveilles de la vie. — Le bonheur est plus près des larmes que du sourire. — Pleurer d'amour doit être si doux !

— Nous allâmes donc bien loin, dans un petit bateau. — Il faisait grand soleil ; et mon père, désireux de s'exposer tout entier à cette atmosphère enivrante du printemps, resta la tête presque constamment découverte.

— Qu'était-il arrivé, mon Dieu ! je ne sais. — Mais à peine rentré chez lui, mon père se sentit accablé. Il resta quelques instants assis... puis tombant comme foudroyé, il ferma les yeux, étendit les bras... — Nous le crûmes mort. — On le coucha. — Et seulement une heure après il soupira profondément, rouvrit ses yeux éteints, voulut parler... — Bonté du ciel ! — aucun son ne put sortir de sa bouche !

Ma mère et moi nous jetâmes dans ses bras. — Il nous étreignit ; me regarda avec un visage désolé, fit des efforts inouïs pour dire un mot qui s'éteignit dans sa poitrine. — Il nous sembla voir ses lèvres s'agiter et murmurer lentement : *Isabella...* — Tandis qu'avec tous les signes du désespoir il nous montrait du doigt un petit meuble dont il avait toujours la clé ; désignant alternativement le meuble et moi-même. — Mais nous n'allâmes pas au meuble... car il expirait !...

Ah ! monsieur, que vous dirais-je ? — Avez-vous vu mourir quelqu'un des vôtres ! — avez-vous, avec le courage que donne l'espérance, assisté à ces moments affreux où la vie disputant sa proie à la mort, lutte encore avec une énergie qui soutient votre force à vous, pauvre impuissant ! — Non, non, s'écrie-t-on intérieurement en suivant aspiration par aspiration cette cruelle lutte : — non, il ne peut mourir ! il est trop aimé ! — Dieu ne voudra pas ! — Et moi, que deviendrais-je ! pourrais je vivre, moi, avec ce souvenir, ce martyre incessant ; cette agonie du regret qui dure si longtemps ! — non, non, il ne mourra pas ! — Voyez, son pouls est éteint... et pourtant il se ranime, lui ! — « Ouvre-nous tes yeux, si tu vis encore ! » — Il ouvre ses yeux et ses yeux disent : — Je vous aime.

— « Encore, encore !... du courage ! tu vas renaitre. Mes mains et mon haleine vont réchauffer ton front, tes pieds glacés... Et tu vivras ! » Mais ses yeux ne s'ouvrent plus... sa respiration est suspendue... mon Dieu, pitié ! — « Si tu nous connais encore, presse ma main. » — Et sa pauvre main sans force, dans une dernière et presque imperceptible convulsion, répond : — Adieu, à tout jamais adieu !

Alors tout se tait. — Plus rien !... pas même une larme autour de corps inanimé. — Le bienfait des larmes est pour les faibles douleurs ; pour les douleurs qu'un rayon d'espoir illumine encore. — Quand tout

Le Conseil renvoie les parties pardevant trois arbitres. Cette audience qui, à cause de l'anniversaire de juillet, a été renvoyée au jeudi ne présente rien d'intéressant; le plus grand nombre des causes n'a pas répondu à l'appel. Nous avons remarqué dans la dernière cause entre demoiselle Rosset et Tinaire, fabricant tulliste, auquel la première réclamait son prix de façon pour un châle broché dont ce dernier lui contestait le montant; nous avons remarqué, disons-nous, que sur citation, le garçon de peine de ce fabricant s'est présenté à la barre sans qu'on lui ait demandé une procuration; il est vrai que cette cause est renvoyée à huitaine, mais ce n'est pas la circonstance que nous signalons qui en est le motif, mais l'insuffisance des explications données par ledit garçon de peine.

COMMUNICATIONS.

Monsieur le Rédacteur,

Dans un de vos derniers numéros j'ai lu avec plaisir la proposition du Conseil municipal, de la fermeture des bals publics à la Croix-Rousse. Je viens par la présente remercier le membre du Conseil qui a présenté cette question, et M. le Maire qui a bien voulu la prendre en considération. Honneur à leurs désirs moraux! En vérité, quoi de plus ignoble que ce mode de carnaval qui dure toute l'année. Serait-ce donc là où ont abouti les réformes de juillet; tous ces bals ces autres d'immoralité, ne sont-ils pas de véritables vestibules de l'hôpital et souvent de la prison? A qui la faute, est-elle à cette jeunesse fougueuse, non! elle est à l'administration supérieure qui ne sait que punir les coupables des fautes que sa négligence ou son peu d'amour pour la société n'a pas su empêcher par de sages lois. Administrateurs de tout ordre, maîtres, instituteurs, professeurs de toutes conditions, étudiez donc l'art de prévenir les fautes, en détruisant le scandale du châtiment qui fait autant de honte à celui qui l'applique, qu'à celui qui le reçoit. Vous me parlerez de liberté: de cette divinité que chaque âge, que chaque nation, province, ville, ou famille, en un mot que chaque individu prétend avoir à lui seul: singulière prétention!!! Mais que l'on sache bien que la liberté ne se complait et ne se complaira jamais qu'avec les sages, qu'avec le droit, le devoir et l'ordre.

C'est au foyer de ces trois principes que la liberté siège, et non pas au milieu de cette société trompeuse qui n'a pu arriver encore à discerner la liberté de la licence. Voilà ce que je répons à celui qui réclame pour la liberté. Remercions donc les autorités d'avoir ordonné la fermeture de ces maisons de débauche, où s'étiolait la jeunesse, où elle dépense follement le fruit de ses travaux et sa santé, et où plus tard, habituée au vice, elle ne trouvera plus pour ressource que le crime ou le suicide. — La haute morale la condamne: elle se trompe, elle devrait en condamner les causes.

Méditez cette sentence, ô vous que la société a placés à sa tête, et vos subordonnés vous béniront.

Agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.

J.-J. M.

Lyon, le 20 Juillet 1846.

Industrie Lyonnaise.

Jusqu'à ce jour les mécaniciens ont vainement tenté de supprimer l'étui des élastiques dans la mécanique à la Jacquard; les sieurs Thivolet tisseur, et Frachisse mécanicien, ont résolu ce problème: ils ont pris un brevet d'invention pour une mécanique qui peut fonctionner sans étui à élastiques, le crochet se faisant ressort à lui-même au moyen d'une seconde griffe placée au dessus de la planche à collets, sur les lames de cette griffe; les crochets sont enfourchés de manière qu'ils ne peuvent tourner sur eux-mêmes, comme cela arrive dans les mécaniques actuelles. Les personnes qui désirent voir ce nouveau procédé peuvent se présenter au domicile du sieur Frachisse, mécanicien, montée Rey, n° 7.

est dit; quand on sent son cœur étouffé dans la tombe de l'être aimé, le corps reste sur le seuil... mais froid, insensible, sans vie... avec une pensée unique, et comme pétrifiée dans le cerveau... —

André, ô mon André! qu'en cet instant j'aurais besoin de votre main pour m'arracher à ces horribles souvenirs évoqués pour vous! — André, je vous aime. Et sans effacer en moi cette grande douleur, je sens que vous me la rendrez plus sainte, mais moins déchirante. —

Les premiers jours qui suivirent ce jour funeste furent si pleins de mortels étonnements, que nous ne pûmes songer à rien.

C'est donc longtemps après, que recherchant dans notre âme ces derniers souvenirs, dont on aime à s'abreuver, nous nous rappelâmes ces gestes désespérés qui allaient de moi à ce bureau mystérieux. — Nous ouvrimus ce meuble pour fouiller dans tous les coins, dans tous les tiroirs: — il n'y avait rien, que des titres, des papiers de famille; mon extrait de naissance: — toutes choses fort simples et fort naturelles. — Nous ne sûmes comment expliquer ce qui s'était passé dans ce pauvre cœur qui s'élançait ainsi à moi en désignant ce meuble. —

Pour mon compte, je me suis persuadée que mon père voulait m'imposer de le garder, comme s'en étant servi toujours. — Et je le garderai. — Il sera déposé dans notre chambre à coucher, André: — cette chambre où vous vécûtes si triste tant d'années, m'avez-vous dit. —

Peut-être trouverez-vous ce fait bien insignifiant, pour prendre une si large place dans mes préoccupations? Mais, voyez-vous, rien n'est insignifiant de ce qui se rattache à une pensée de mort; au moment solennel où la plus précieuse part de soi-même s'est détachée pour aller plus haut.

Ce petit meuble est l'objet de mon culte. Devant lui je viens m'agenouiller pour prier Dieu et aimer mon père. Dieu et lui m'entendent et me bénissent mieux.

Là, je pleure dans ma tristesse, mais j'ose aussi sourire dans mon bonheur. — Là, je redis votre nom; le plus doux nom que j'ai su jamais. Nous l'adorerons ensemble cette relique, n'est-ce pas, ami? elle nous gardera de tout chagrin, de toute faute. Et si l'un de nous pouvait avoir une mauvaise pensée... nous ouvririons ce tabernacle sacré... et la vérité en sortirait!... —

Adieu vous, ma compensation chérie! — Adieu... — Et bientôt au revoir! — puis, jamais plus au revoir ni, adieu... — Toujours ensemble!

ISABELLE.

(La suite au prochain numéro.)

— Il est très-rare que les encouragements accordés à un inventeur n'aient pas pour résultat de l'exciter à rechercher d'autres inventions, par lesquelles il tient à justifier qu'il est digne de la distinction dont il a été l'objet. Nous serions à même de citer un grand nombre de chefs d'ateliers qui ont apporté à plusieurs reprises des améliorations dans la fabrication, précisément parce qu'ils y étaient sollicités par l'ambition, bien louable du reste, d'augmenter la considération dont doit être entouré l'homme utile.

Cette réflexion nous est suggérée par la communication que nous a faite M. Gonnard, monteur de métier, rue du Chapeau-Rouge, n. 7, d'une nouvelle méthode d'empoutage qui permet, dans les articles damassés à deux fils, aux maillois de tenir les lisses joignant le corps. De cette manière les points d'évolution étant plus rapprochés du tissu, placent les fils dans des angles plus ouverts; en même temps les fils s'étendant sur un plus petit espace, il y a naturellement moins de causes qui puissent les réunir et former *tenues*. Cette nouvelle méthode d'empoutage présente donc des avantages très-sensibles pour la fabrication des articles damas qui jouissent actuellement de la vogue comme tissus pour robe. La combinaison du sieur Gonnard est très-simple, et s'applique tout aussi bien à l'empoutage amalgame qu'à celui suivi; ainsi elle peut donc devenir d'un usage général. C'est là ce qui caractérise particulièrement le mérite d'une invention.

Les chefs d'atelier qui voudront se servir du procédé du susdénommé, recevront de lui tous les renseignements désirables. Vivement excité qu'il est par le désir d'être utile à l'industrie, comme il en a déjà donné la preuve par son montage de métier, faisant disparaître le rang d'empoutage, et pouvant d'un 600 cordes en faire un 400; et par sa bascule compensatrice pour alléger les métiers, qu'il a établie de concert avec M. Baudrand, chef d'atelier. Ces deux inventions ont été décrites dans notre journal, qui a, entre autres missions utiles, celle de vulgariser les procédés d'amélioration que chaque jour voit naître.

CHRONIQUE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 29 juillet 1846, à dix heures et demie du soir.

Ce soir, à sept heures et demie, au moment où le roi, accompagné de la reine et de la famille royale, s'est présenté au balcon des Tuileries, au milieu des acclamations de la population, pour entendre le concert, deux coups de pistolet ont été tirés sur Sa Majesté; elle n'a pas été atteinte.

L'assassin a été arrêté sur-le-champ; il a avoué son crime.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Dimanche 12 juillet, la caisse d'épargne de la Croix-Rousse a reçu 2,997 fr. de 19 déposants. Elle a remboursé 1,137 fr. 89 c. à 9 déposants. 4 nouveaux livrets ont été délivrés. — Dimanche 19 juillet, elle a reçu 2,528 fr. de 21 déposants. Elle a remboursé 2,365 fr. à 6 déposants. 2 nouveaux livrets ont été délivrés. — Dimanche 26 juillet, elle a reçu 3,720 fr. de 27 déposants. Elle a remboursé 692 fr. 65 c. à 6 déposants. 7 nouveaux livrets ont été délivrés.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-ROUSSE.

Sous la convocation et la présidence de M. CLAPISSON, adjoint, remplissant par délégation les fonctions de Maire.

Séance du 6 Mai 1846.

Sont présents :

MM. Clapisson et Blanchard, adjoints, le premier exerçant les fonctions de Maire; Cabias, Martinon, Collon (J.-J.), Dufêtre, Bousuge, Chappelle, Lambert-Morel, Gigodot, Roussel, Navier, Couturier, Hoeffet, Montanier et Rejanin, secrétaire.

En voyage : M. Bouniols; malades : MM. Collon (J.-P.), Bastide et Simonet. Le Conseil étant composé de 25 membres en exercice, ceux dont l'absence n'est pas justifiée sont : MM. Cuzin, Berger, Métayer-Descombes, Jantet et Rey.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai est lu et adopté après une faible rectification réclamée par M. Dufêtre.

Sur l'invitation de M. le Président, le secrétaire lit encore le procès-verbal du 23 avril, dont la séance fut consacrée à la rédaction et au vote d'une adresse au roi, au sujet de l'attentat dont il a failli être victime.

M. le Président annonce ensuite, qu'il avait cru devoir déclarer au Préfet, que M. Métayer-Descombes, membre du Conseil municipal de la Croix-Rousse, convoqué vainement, n'assistait plus à ses séances depuis longtemps, et rendait illusoire, pour le quartier qui l'avait élu, une représentation exigée par la loi; que ce membre dont le mandat ne finissait qu'en 1849, aurait pu faire durer pendant plus de trois ans une vacance aussi fâcheuse, s'il n'avait pris la détermination d'en référer à l'autorité supérieure afin de pouvoir procéder à son remplacement, aux nouvelles élections qui auront lieu cette année.

M. le Président donne, en même temps, lecture de l'arrêté préfectoral qui, au terme de la loi du 21 mars 1834, déclare M. Métayer-Descombes, démissionnaire, pour avoir manqué à trois convocations consécutives du Conseil municipal de la Croix-Rousse.

M. Hoeffet, vice-président du comité d'instruction primaire, prend la parole et annonce que ce comité, assisté de M. le Maire, s'est transporté petite rue de Cuire, au lieu indiqué, pour y examiner, suivant le vœu du Conseil, si l'appartement proposé par M. Ravel, propriétaire, renfermait les conditions exigées pour un établissement de cette nature; qu'après cet examen, il s'était réuni à la Mairie, et que ses membres avaient déclaré d'une manière unanime, que ce local, situé au centre de la ville, étant clair, vaste et bien aéré, offrait tous les avantages qu'on pouvait désirer; que le prix de la location était élevé, il est vrai, mais que pour celui qui a examiné les lieux, il n'est point exorbitant; qu'on trouverait difficilement un local qui pût lui être comparé, et qu'il fallait s'empressement d'accepter le bail proposé

dans la crainte de voir s'échapper une occasion comme celle qui se présente.

MM. Martinon et Collon (J.-J.) persistent dans leur opinion, que le prix de cet appartement leur paraît trop élevé.

Le Conseil adopte les conclusions du comité d'instruction. M. Hoeffet fait ensuite un autre rapport verbal sur le bail proposé pour l'appartement destiné à l'école communale des filles à St-Clair, qui n'est, comme on le sait, que la prolongation d'un ancien bail passé, il y a quelques années, avec M. Bonjour, régisseur d'une maison, rue Lafayette.

L'honorable rapporteur, au nom du comité, rappelle au Conseil, que cette école ne fut en principe placée au troisième étage, que temporairement et en attendant que le locataire du premier étage de cette maison eût terminé son bail pour céder sa place à cet établissement, ainsi qu'il était convenu avec le régisseur; que cependant ce premier étage devint vacant et ne fut point offert à la commune pour y placer son école; qu'on ne pouvait désormais espérer le voir de longtemps redevenir disponible; qu'il est intolérable et indigne de la commune qu'une école de jeunes enfants reste placée à un étage aussi élevé et dans une situation si dangereuse; que ce local n'offrirait, du reste, aucune compensation à ses inconvénients, comme l'espace ou la salubrité; qu'il n'est point non plus placé au centre de la population de son quartier, mais à l'une de ses extrémités, etc., etc. Pour ces motifs, il conclut à ce qu'il soit sursis un nouveau bail projeté.

Le Conseil municipal ajourne.

M. Martinon reprend sa proposition qu'il développe plus amplement, d'éliminer, du Conseil municipal, rigoureusement tous ceux qui, oubliant qu'ils sont les mandataires de de leurs concitoyens, se font un honneur du titre de conseiller et ne tiennent aucun compte des lettres de convocations qui leur sont envoyées et n'assistent jamais aux délibérations du Conseil. M. le Président fait observer que les membres dont il parle sont tous sortant cette année, et que le temps ne suffirait point à remplir les formalités voulues avant les élections prochaines. M. Martinon consent à retirer sa proposition.

M. Collon (J.-J.) demande, à son tour, à faire une proposition et dit que l'augmentation de la population sur certains points de la ville, tels que les clos Pailleron, Bouniols et Perrot, a dû nécessairement enfanter de nouveaux électeurs dans ces nouveaux quartiers. Le Conseil approuve, et M. le Maire prend des notes pour s'occuper, en temps et lieu, de cet acte administratif.

M. Collon obtient encore la parole pour demander que la rue de Cuire, qu'une dernière délibération du Conseil a portée à 8 mètres 56 centimètres de largeur au plan de la ville, soit remplacée à la largeur de 10 mètres comme elle l'avait précédemment, et comme étant une des voies les plus passagères de la ville.

Après une vive discussion, M. le Maire fait observer combien il serait fâcheux de revenir pour la seconde fois sur une question jugée.

Enfin, sur la réclamation de plusieurs membres, la proposition de M. Collon, sur l'élargissement de la rue de Cuire, est réservée.

M. Martinon demande si la récompense réclamée par le Conseil municipal, en faveur d'un sapeur-pompier de la commune qui s'est fait remarquer par plusieurs belles actions, sera accordée par l'autorité supérieure.

M. le Maire répond que l'autorité supérieure a reçu depuis longtemps le vœu du Conseil, que sans doute il sera fait droit à cette demande quand viendra son tour d'inscription, mais que cependant il n'a reçu aucune communication à ce sujet.

Une discussion s'étant engagée pour le remplacement d'un reverbère à gaz au lieu de celui à l'huile qui doit être placé, rue des Gloriettes. M. le Maire renvoie la question à la commission spécialement nommée pour l'éclairage de la ville.

Le Conseil approuve.

M. Lambert-Morel démontre le danger que présente le chemin de Serin l'hiver, et demande qu'il soit éclairé l'hiver. Le Conseil renvoie cette question à la commission de l'éclairage.

M. Gigodot demande au Président quelques renseignements au sujet du mur de terrasse élevé pour soutenir l'esplanade qui est à l'extrémité occidentale des Tapis. Pourquoi les habitants sont privés pendant si longtemps de la vue magnifique de cette promenade? et si le fossé profond et dangereux qui l'entoure sera bientôt comblé.

M. le Maire répond que la question pendante étant de savoir si ce mur, élevé à grands frais, est établi dans les règles et avec la solidité convenable, le Conseil de préfecture l'a renvoyé à l'examen de trois experts qui sont : MM. Ebrard, Dalgabion et Caron, qui déjà se sont occupés de leur mission et ne tarderont pas à la prononcer.

Une discussion s'élève sur l'assainissement du clos d'Antoine. M. le Maire répond que si les propriétaires de ce nouveau quartier entendaient bien leurs intérêts, ils proposeraient de faire, à leurs frais, la moitié du pavé pour engager la commune à se charger de l'autre moitié.

Le Conseil approuve la pensée de M. le Maire et l'engage à écouter les propositions qui lui seront faites à ce sujet.

Enfin, M. Chappelle propose l'acquisition d'un terrain, rue du Chapeau-Rouge, pour l'élargissement de la voie publique. Il ajoute qu'il est fondé à croire que son propriétaire se contenterait du prix accordé pour l'acquisition du terrain voisin, pourvu qu'on y ajoutât la valeur du mur qui le clôt en partie.

Le Conseil, après avoir approuvé, prie M. le Maire de s'occuper de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant plus de propositions à faire, la séance est levée.

LA FRATERNITÉ,

ASSURANCE MUTUELLE DES OUVRIERS DES DEUX SEXES.

Nous nous empressons de donner tout l'appui de notre publicité et de nos encouragements à l'institution de prévoyance qui s'est formée à Paris sous le nom de la *Fraternité*. Caractère très-libéral des statuts, admission des femmes

au partage des bienfaits, fusion de tous les rangs dans le patronage et de toutes les professions dans l'association, secours suffisants, intelligence et dévouement des administrateurs, tous les éléments de succès nous paraissent réunis dans cette société. On sait aussi quels avantages les artistes musiciens et les artistes dramatiques ont tiré d'une pareille institution. La fraternité constituée sur un plan plus large doit obtenir un succès plus grand encore.

PROCÈS D'ELBEUF. — LES MACHINES ET LES OUVRIERS.

La Cour d'assises de la Seine-Inférieure s'est occupée ces jours derniers de l'affaire des troubles d'Elbeuf.

Après quatre jours de débats, le jury est entré vendredi, à huit heures du soir, dans la salle des délibérations; 297 questions principales lui avaient été soumises.

Il est rentré ce matin samedi, à deux heures, et le chef du jury a lu le verdict, en conséquence duquel les accusés Desmares, Berrier, Dumouchel, Houcin, Moisant Lavray, ont été acquittés, et sur le champ mis en liberté. Des circonstances atténuantes ont été admises en faveur de Saint-Amand, Lecoq, Poullain, Paul Dugard, Modeste Dugard, déclarés coupables de crimes. Les autres accusés n'ont été reconnus coupables que du simple délit d'attroupement.

La Cour a condamné Saint-Amand à deux ans de prison; Lecoq, à six mois; Poullain, 4 mois; Paul Dugard, 6 mois; Delaunay, 2 mois; Papavoine, 2 mois; Cressent, 3 mois; Delaruelle, 3 mois; fille Lavignac, 3 mois.

L'audience a été levée à 4 heures. Le *Mémorial de Rouen* annonce que plusieurs des condamnés ont manifesté l'intention de se pourvoir en cassation.

SOIES. — MILAN, 10 juillet. Depuis quelques jours les grèges courantes sont moins recherchées, malgré que les premières qualités nouvelles soient en faveur et se tiennent fermes. Les marchés portent de préférence sur les organins fins et sur les trames jusqu'à 34 deniers. Cette froideur dépend de la rareté des commissions des places du Rhin, qui ont de la peine à s'approcher de nos prix. Les effets de cette froideur s'étendent également aux villes manufacturières de France.

LONDRES, 4 juillet. Les ventes de soies italiennes se sont restreintes ces jours derniers, l'attention s'étant tournée vers les ventes aux enchères des soies d'Asie. Le dépôt de ces dernières, de la récolte de 1845, consiste en 650 balles grèges et ouvrées.

Il a été vendu 700 balles soie du Bengale et 1000 de la Chine. Les prix ont été à-peu-près égaux à ceux courants avant les ventes publiques qui ont été généralement peu animées. Les arrivages, depuis le 1^{er} janvier, s'élèvent à 15 m. balles: on en attend encore dans le courant de l'année 2 ou 3 mille balles.

FAITS DIVERS.

ACCIDENTS. — Le 21 juillet, à 4 heures du soir, MM. de Fleurieux, de Tournon et Mlle de Fleurieux et de Tournon, se rendaient au château de Fléchère, commune de Fareins (Ain). M. de Fleurieux conduisait lui-même la voiture; en voulant entrer dans l'avenue qui mène au château, il fit tourner trop brusquement l'attelage. Une des guides s'engagea dans le garde-crotte, et par l'effet d'une traction trop violente, fut rompue. Alors les chevaux, jeunes et fougueux, ne sentant plus de frein, entraînèrent la voiture dans la direction d'un précipice. MM. de Fleurieux et de Tournon, ainsi que Mlle de Fleurieux s'élançèrent hors de la voiture, où resta Mlle de Tournon. Cependant la calèche était entraînée du côté du précipice; heureusement elle fut accrochée par une roue à un arbre; on eut le temps d'arriver du château pour donner des secours, se rendre maître des chevaux et relever les blessés. M. de Fleurieux s'était forcé le poignet droit; M. de Tournon avait une contusion à une jambe; Mlle de Fleurieux était évanouie, elle avait une énorme plaie à la tête. Un homme de l'art qu'on était allé chercher en toute hâte à Villefranche, donna bientôt ses soins aux blessés.

— Un cadavre du sexe masculin, entièrement nu, a été retiré du Rhône, le 21 de ce mois, en face du Port-de-l'Écu, à Vienne.

— Le nommé Dupuis Antoine, réfugié espagnol, domestique chez M. Mollerat du Jeu, propriétaire à la Commelle, conduisait, le 16 de ce mois un char-à-bancs, quand le cheval qui l'entraînait prit le mors aux dents. Dupuis, effrayé, s'élança hors du char, mais il tomba sous les roues qui lui passèrent sur le corps; ce malheureux a survécu, 24 heures à sa chute.

— Le 18, le nommé Boulay François, âgé de 80 ans, rentier à Autun, qui s'était endormi sur la margelle d'un puits, est tombé dans ce puits; on n'a pu retirer que son cadavre.

— Le 20 juillet, M. le juge de paix de Maiche et la gendarmerie du Russey ont assisté à la levée d'un cadavre trouvé dans le Doubs, au hameau des Gaillots, commune de Charquemont. On a reconnu que le noyé était le sieur Séraphin Parreni, horloger, domicilié dans la commune des Bois (canton de Berne). L'autopsie n'a fait découvrir aucune trace de violence.

INCENDIES. — Le 16, on découvrit entre la muraille et la couverture en chaume d'une maison appartenant au sieur Jolivot, cultivateur à Auxy, des allumettes chimiques enveloppées dans un morceau de toile. Il a été reconnu que les allumettes avaient été enflammées avant d'être placées dans leur enveloppe. Une fille, domestique à St.-Emiland, est soupçonnée d'être l'auteur de cette tentative d'incendie. La justice réforme.

— Vendredi dernier, 150 hectares environ de bois taillis, situés sur les deux communes de Verrière et de la Selle, et appartenant à plus de trente propriétaires, ont été incendiés. Le feu a été communiqué par des rapées pratiquées au midi de ces taillis.

ORAGES. — On écrit du pays de Gex :

« Une nouvelle affligante parcourt nos campagnes; les pommes de terre paraissent atteintes sur divers points de la même maladie que l'année dernière. On vient de m'en montrer plusieurs entièrement gâtées en terre. Ce sera une grande perte pour ce pays où on les cultive en si grande partie.

— Notre correspondant de Moulthé nous écrit :

Le 20 juillet, à deux heures et demie après midi, un terrible ouragan, qui a duré environ dix minutes, a fondu sur Moulthé et sur plusieurs communes environnantes, telles que celles du Creuzet, de Reculfoz, des Pontets, de Rondefontaine, de Boujons et de Brez. La plate-forme du clocher de Boujons a été notablement déplacée. Les trois quarts des toitures des maisons couvertes en gros bardeaux ont été enlevées; celles construites en petits bardeaux ont moins souffert; mais partout le dommage est considérable, tant pour les récoltes que pour les propriétés bâties.

— Vendredi 17 juillet, la foudre est tombée sur le clocher de Saint-Hippolyte-les-Durnes. Elle a frappé la coupole, qui s'est écroulée, et brisé la charpente. Six personnes se trouvaient dans la partie basse de la tour. L'une d'elles, le sieur Irénée Coste, âgé de 27 ans, de la commune de Voires, a eu les mains et les jambes brûlées, et le pied gauche horriblement mutilé.

— Plusieurs communes du Maconnais ont été ravagées par la grêle; dans la soirée de lundi dernier. Des vignes sont entièrement dégarnies de leurs feuilles, et des champs entiers, qui promettaient il y a peu de jours une riche récolte, semblent avoir été la proie d'un incendie.

L'orage qui, la semaine précédente, aurait ravagé les coteaux de Santenay et de Beaune, a été réduit à ses véritables proportions. Chagny aurait seul souffert de la grêle, d'après la *Revue de la Côte-d'Or*.

LES MINEURS D'ÉPINAC. — L'administration des mines d'Épinac, voulant récompenser les ouvriers qu'elle emploie, vient d'organiser une fête où de nombreux divertissements leur seront offerts. Différents jeux seront établis, et à chacun de ces jeux on a affecté plusieurs prix auxquels concourront seuls les ouvriers de l'établissement. Toutefois il y aura un bal où l'on admettra les étrangers.

Cette fête aura lieu le 2 août prochain; elle commencera à deux heures du soir et sera annoncée par une salve de dix coups de canon. A neuf heures précises commencera un feu d'artifice exécuté par M. Alexis Catin, d'Autun.

UN CANARD MONSTRE. — Nous lisons dans *Le Publicateur, journal de la foire de Beaucaire* :

Un commis voyageur d'une maison de Lyon, actuellement à Beaucaire, nous affirme d'une manière tellement positive le fait suivant, que nous ne pouvons nous empêcher de le soumettre à l'appréciation de nos lecteurs :

« Me trouvant à Heyrieux, près Vienne, je fus visiter le cimetière au moment où l'on déterrait le corps d'une jeune fille, probablement pour faire une nouvelle place que nul n'est ambitieux d'occuper. Tenu là par un peu de curiosité, je voulus attendre que le fossoyeur eût terminé sa besogne; après quelques instants, le coffre qui, selon toute probabilité, ne devait renfermer que de la poussière (car notez qu'il y avait seize ans que le cadavre était inhumé), fut brisé à coups de pioche, et je vis par ses ouvertures, la jambe de la jeune fille d'où le sang jaillissait avec grande abondance. Ce fait doit paraître extraordinaire, mais je certifie l'avoir vu de mes propres yeux. »

Ce qu'il y a de plus merveilleux dans le récit qui précède, c'est que la jambe de la jeune fille n'est que la patte d'un canard monstre. Que nos lecteurs n'en soient pas surpris; en pleine foire de Beaucaire, il y a débit pour tout, même pour les poufs des voyageurs de commerce, qui abusent quelquefois de leurs privilèges.

UNE BONNE ORDONNANCE. — M. le maire de Grenoble vient de prendre un arrêté qui interdit la vente des allumettes chimiques sur toutes les parties de la voie publique, et qui prescrit aux marchands de tenir constamment ces allumettes renfermées dans des boîtes de fer-blanc. L'usage de toutes autres boîtes, ainsi que la vente par petits paquets, sont formellement interdits.

EFFETS DU SOLEIL. — De funestes accidents ont été occasionnés par l'excessive chaleur qui a régné dans presque toute la France pendant la journée du 5 juillet. Ainsi, dans les seuls environs de Niort, trois hommes occupés aux travaux des champs seraient tombés morts, frappés comme d'un coup de foudre par l'ardeur du soleil.

ANNONCES.

MASSON, CORDIER,

Grande-Côte, 62, Lyon.

Arcades d'un mèt. 50 c. à 9 fr. les 4,000
— d'un mèt. 66 c. à 10 fr. les 4,000
— d'un mèt. 83 c. à 11 fr. les 4,000 } première qualité.
— de deux mètres à 13 fr. les 4,000
Collets à 75 centimes le cent. (34-0)

A VENDRE, trois métiers de velours, et autres barnais de métiers de nouveautés, le tout en bon état. Au besoin on céderait l'appartement. S'adresser chez M. Duchet, rue Madame, 42, au 4^e, aux Brotteaux. (38-0)

A VENDRE, un Atelier de quatre métiers presque neufs, travaillant en articles de goût façonnés, dont 2 en mille et 2 en 800, avec accessoires et ménage au besoin. On céderait l'appartement. — S'adresser au bureau du journal. (32-0)

CHAPSAL, poëlier,

Grande-Rue de la Croix-Rousse, 77.

Fourneau de cuisine économique, à 25 fr.

Fourneau à four bien conditionné, à 40 fr. et au dessus.

Poëles potagers et réchauds dans tous les genres, à des prix avantageux. (29-0)



MAISON D'ACCOUCHEMENT.

tenue par M^{me} THEVENET, maîtresse sage-femme, et dirigée par M. COQUAZ, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3^{me}. (33-0)

En vente à la **LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE**, rue de Seine, 10, aux Bureaux de la **DÉMOCRATIE PACIFIQUE**.

Le volume pris rue de Seine, 10: 30 CENT. Et franco., 35 cent.

Les douze volumes pris rue de Seine, 10: 3 FRANCS. Et franco 3 fr. 80

PUBLICATIONS A TRES BAS PRIX.

Pour servir à la propagation de la Théorie de Fourier.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, (Où ne sont pas comprises les ÉTUDES SUR LA DESTINÉE SOCIALE) par Victor Considérant.

Troisième édition, quatrième tirage—Un volume grand in-32 compacte.

TABLES DES MATIÈRES. — Dialogue entre un Phalanstérien et le premier venu. — Position du problème social. — Solution économique du problème social. — Organisation du travail et de la commune sociétaire. — Effets harmoniques de l'organisation sociétaire. — *Épilogue*.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, (Extrait de l'Organisation du travail et l'association) par Mathieu Briancourt.

Deuxième édition. — Un volume grand in-32 compacte.

TABLES DES MATIÈRES. — Avant-propos. — PREMIÈRE PARTIE; Le travail anarchique: critique des conditions actuelles de l'industrie. — DEUXIÈME PARTIE; Le travail organisé; constitution de l'industrie exercée sous le régime de l'association. — **LE RETOUR**.

En remettant 3 francs au bureau de la **LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE**, rue de Seine, 10, on peut choisir un assortiment de 12 exemplaires des deux ouvrages ci-dessus. — En envoyant FRANCO 5 fr. 80 c. à la même librairie, on reçoit aussi FRANCO 12 exemplaires au choix.

Un volume in-12 de près de trois cents pages, contenant la matière d'un fort volume in-8^o.

Prix : 4 fr. 50 c.; par la poste, 2 francs.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERIS

ÉPISEDE DE LA CRISE SOCIALE DE L'ÉPOQUE.

par **JULIEN BLANG**.

Le Catalogue raisonné des livres de **L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE**, se distribue gratuitement, rue de Seine, 10. — Il est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande franco.

EN VENTE

Cheb Dorier, libraire, quai des Célestins, 54, et au Dépôt des ouvrages de l'École sociétaire, rue du Commerce, n. 26, au 2^e.

LES JUIFS

ROIS DE L'ÉPOQUE,

HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE.

Par A. TOUSSENEL.

Prix broché : 5 fr.

LE FOU

DU PALAIS-ROYAL,

Par F. CANTAGREL.

Deuxième édition, entièrement revue par l'Auteur.

Prix : 4 fr.

Le gérant, BRUNET.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNEZ.